

MAIRIE DE BOISSY-SANS-AVOIR

L'ÉDITO DU MAIRE



L'arrivée des fortes chaleurs, le début des moissons et la fin de l'année scolaire nous indiquent que le temps de la pause estivale est arrivée.

Aussi je vous souhaite de passer un bel été, prenez soin de vous et de vos proches.

Grégoire Corby,
Le Maire

ACTUALITÉS

Une kermesse et un spectacle de théâtre à l'école Les Buissonniers

Le 21 juin, notre école a vibré au rythme de la joie et de la créativité lors de la **fête de l'école** « Les Buissonniers ». Un spectacle mettant en scène le **talent théâtral des élèves** a émerveillé le public présent. Il témoigne du travail acharné des enfants entraînés d'une main de maître et bénévolement par une maman d'élève et soutenus par leurs enseignants. Les applaudissements soutenus ont résonné dans la salle des fêtes, marquant un moment fort de cette journée mémorable. À l'issue du spectacle, les élèves de CM2 ont reçu un sac cadeau de la part de Monsieur le Maire, symbolisant leur **passage au collège** l'année prochaine.

De retour dans la cour de l'école, les enfants ont profité de **nombreux stands de jeux** tenus par les parents d'élèves, notamment l'atelier maquillage, qui remporte toujours un vif succès, transformant l'espace d'un instant le visage des enfants en personnage de leur choix !

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à la **réussite de cet événement** : les enseignants, les parents et, bien sûr, nos chers élèves. Grâce à vous, cette journée restera gravée dans les mémoires. Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle fête de l'école !

Randonnée de fin d'année scolaire

Le 23 juin, les élèves de la grande section au CM2 ont courageusement effectué la traditionnelle randonnée pédestre de fin d'année scolaire accompagnés par leurs enseignantes et des parents d'élèves volontaires. Le but de cette marche était de se rendre à **La Serre aux Papillons à La Queue les Yvelines pour effectuer la visite, pique-niquer** et retourner à l'école en fin d'après-midi. Nous saluons la performance de nos petits et grands marcheurs éreintés mais ravis de cette journée tant éducative que sportive !



Apéro Parc

Pour finir l'année en beauté, deux parents d'élèves, Mélanie E. et Pierre M., ont préparé, le vendredi 4 juillet, **dernier jour de l'année scolaire**, un grand apéro au City Parc, avec le soutien logistique de l'ABCL.

Les festivités ont commencé dès la sortie de l'école avec un **goûter**. Un **tournoi de foot** a ensuite été organisé puis un grand **tournoi de pétanque**. La soirée s'est prolongée avec un **barbecue** et de **beaux moments de partage et de convivialité** entre habitants du village et des alentours. Vers 22h00, la **projection d'un dessin animé** à la salle des fêtes a ravi les plus petits. Une très belle soirée de fin d'année.



VIE COMMUNALE

Opération Tranquillité Vacances

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre habitation ? Vous pouvez **demandeur à la gendarmerie de surveiller votre domicile**. Cette opération est gratuite et permet d'orienter les patrouilles par la géolocalisation des habitations inscrites, et d'y porter une attention toute particulière le temps de votre absence.



Avant votre départ, inscrivez-vous sur www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41033. Vous pouvez aussi vous rendre directement à la Gendarmerie, 88 rue nationale, 78940 La Queue les Yvelines. Tel : 01 34 86 40 01.

Compteur d'eau - Mise en place de la télérelève

Vous avez été destinataire d'un courrier d'information du Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (SIRYAE), concernant le déploiement du service de télérelève des compteurs d'eau sur la commune, en juin 2025. Ce service sécurisé permet de **relever les compteurs à distance quotidiennement** et de mettre en place des **factures d'eau basées sur des consommations réelles** et non plus des estimatifs.



Cette action s'inscrit à la fois dans une **démarche d'amélioration du service** pour l'abonné, et de **préservation de la ressource**. Elle vous permettra de suivre votre consommation une fois par jour sur l'espace client Saur, d'éviter les erreurs de facturation, d'être alerté en cas de fuite, de réduire votre consommation et de mieux maîtriser votre budget. Pour le gestionnaire de l'Eau Potable, ce service contribue à mieux connaître les volumes d'eau entrants et sortants dans les zones du territoire, de constater des anomalies et pouvoir réparer au plus vite les fuites.

Pour toute question ou dysfonctionnement, l'agence de la SAUR à Galluis est à votre disposition :

Par téléphone : 01 30 41 96 00

Sur place : 20 Route du Petit Clos, 78490 Galluis

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30



Le service d'urgence reste inchangé : 01 77 78 80 09 (7j/7, 24h/24)

Violences Intra Familiales

J'ai eu l'occasion d'échanger avec des membres de l'**association IRIS** basée à Beynes et dont une administrée est bénévole. J'ai été particulièrement touché et bouleversé par cet échange et je voulais porter à votre connaissance son existence. Il est à mon sens très utile de connaître la présence d'une telle structure près de chez nous. Je remercie encore Madame R. de sa démarche de **sensibilisation auprès des élus sur le sujet des Violences Intra Familiales**. Pour en savoir plus : www.iris78vif.fr.

Grégoire Corby, Le Maire



Renouvellement des titres d'identité après un changement de nom et/ou de prénom

Vous avez eu recours à l'une de ces procédures ?

- la procédure simplifiée de changement de nom par simple déclaration auprès de l'officier d'état civil
- la procédure de changement de nom pour motif légitime par décret
- la procédure de changement de prénom par demande auprès de l'officier d'état civil

Vous devez demander le renouvellement de votre carte nationale d'identité et/ou de votre passeport :

- ☑ Dès que votre acte de naissance aura été mis à jour, **vous devez prendre rendez-vous en mairie pour le renouvellement de vos titres.**
- ☑ Préparez votre demande en rassemblant les pièces justificatives, notamment **votre acte de naissance modifié.**
- ☑ Le renouvellement de vos titres est **gratuit** si vous fournissez la carte nationale d'identité et/ou le passeport dont vous demandez le renouvellement

Le changement de nom et/ou de prénom a pour conséquences :

- ☑ L'interdiction d'utiliser la carte nationale d'identité et le passeport délivrés avant le changement de nom et/ou de prénom.
- ☑ Vos anciens titres seront invalidés à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de l'actualisation de votre acte de naissance.
- ☑ L'utilisation de ces anciens titres d'identité est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende (article 441-2 du Code pénal).
- ⚠ En cas de contrôle et au passage des frontières, ces titres apparaîtront comme non valides et leur présentation ne permettra pas de justifier de votre identité.



N'oubliez pas de :

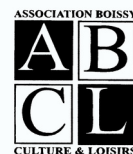
- Demander le renouvellement de votre permis de conduire, de votre carte Vitale, ainsi que de tous les documents comportant la mention de votre état civil.
- Communiquer votre changement de nom/prénom aux administrations et organismes concernés.

Brocante

Le dimanche 18 mai, la municipalité a organisé son **troisième vide-greniers dans le parc de la future mairie**. Une très belle journée pour les exposants et les visiteurs qui ont pu également se régaler avec les burgers proposés par le Food Truck "Au Gourmet Gourmand".



Les activités de l'ABCL



L'association **ABCL** (Association Boissy Culture et Loisirs) a le plaisir de proposer aux habitants du village un **large éventail d'activités, alliant bien-être, dynamisme et convivialité :**

- Renforcement musculaire ;
- Pilates/Gym douce ;
- Qi-Gong (gymnastique traditionnelle chinoise) ;
- Boxe française (savate) en partenariat avec le club d'Auteuil-Le-Roi ;
- Club œnologie.

Ne manquez pas notre **forum, le samedi 6 septembre, de 10h à 15h**, à la salle des fêtes de Boissy. Venez découvrir nos activités, poser vos questions et pourquoi pas vous inscrire ! Contact et renseignements : abcl78490@gmail.com.

Fête des voisins

Le vendredi 23 mai, la fête des voisins célébrait ses **25 ans** ! Les Buccéens se sont retrouvés au City Parc pour l'occasion. La **bonne humeur** était au rendez-vous pour partager ce moment avec des enfants heureux de jouer.



Collecte des déchets végétaux

Pour rappel, durant la période estivale, la collecte des déchets végétaux s'effectue tous les 15 jours : les **vendredis 18 juillet, 1^{er}, 15 et 29 août**. Le bac marron doit être sorti la veille au soir.

Inscriptions au Tennis Club



Vous êtes joueur régulier ou débutant ? Vous voulez pratiquer un sport seul, en famille ou entre amis ? Le **Tennis Club de Boissy-sans-Avoir** bénéficie d'un court en dur, couvert l'hiver, et d'un court en terre battue synthétique praticable à l'année.

Simple adhésion ou bien cours dispensés par des professeurs agréés, **il y en a pour tous les goûts.**

Nous serons **présents à la salle des fêtes de Boissy le samedi 6 septembre, de 10h à 15h** pour vous accueillir, répondre à vos questions. L'occasion également de vous inscrire ! Contact et renseignements : tc.boissy-sans-avoir@fft.fr
Tel : 06 10 59 07 82

Sortie à Amboise

Cet automne, direction Amboise ! **Vous avez plus de 64 ans, inscrivez-vous à cette belle journée !** La Commission loisirs et culture organise une sortie avec visite d'une cave de Montlouis, déjeuner au restaurant Le Prieuré du Clos Lucé et visite du château du Clos Lucé de Léonard de Vinci et de son parc. Ambiance médiévale assurée ! Un document vous sera distribué avec toutes les consignes **pour vous inscrire avant le 12 septembre**. A déposer en mairie aux heures d'ouverture.



Soirée théâtre

Le 28 juin dernier, la pièce de théâtre « **La Montgolfière** » par **DUO SOMA**, a été présentée à la salle des fêtes, en partenariat avec le Département. Une représentation poétique et malicieuse avec participation du public qui a rencontré un vif succès.



RAPPELS CITOYENS

Rappels citoyens - Nuisances sonores

Pour le bien-être et la tranquillité de tous, les **règles de vie en collectivité** sont à respecter, que l'on soit locataire ou propriétaire. Il est nécessaire d'accepter et d'appliquer ces règles pour établir un cadre de vie agréable, tout au long de l'année.

En vertu de l'article R1336-5 du Code de la Santé et de l'Arrêté préfectoral n°2012346-0003 du 11 décembre 2012 relatif à la lutte contre le bruit, **tout bruit gênant causé sans nécessité est interdit de jour comme de nuit**. Toute personne ne respectant pas les dispositions prévues, s'expose à des sanctions.

Les **travaux bruyants** (bricolage, jardinage, musique) et les **sons provenant de rassemblements festifs dans les jardins** chez les particuliers, susceptibles de causer une gêne de voisinage sont soumis à la même législation, et limités aux horaires suivants :

- de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 les jours de semaine ;
- de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis ;
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

Les **bruits d'activités professionnelles** sont interdits :

- avant 7h00 et après 20h00 les jours de semaine ;
- avant 8h00 et après 19h00 les samedis ;
- les dimanches et jours fériés.



De jour comme de nuit, chaque citoyen a le devoir de respecter la tranquillité de son voisinage.

ÉTAT CIVIL

Nous souhaitons la bienvenue à Alix RIVIERE, née le 11 mars 2025, **Victoire de VILLOUTREYS de BRIGNAC**, née le 5 mai 2025, **Lyam RIBEIRO FERREIRA TRANCHET**, né le 19 mai 2025 et **Emmy LAHAY**, née le 4 juin 2025.

Nos sincères félicitations à Marion ZELA et Grégoire COUDOUR, unis le 31 mai 2025.

HORAIRES DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public le mardi de 10h00 à 12h00 et le jeudi de 17h00 à 19h00.

Le Maire reçoit aussi sur RDV en dehors des heures d'ouverture.

Horaires de permanence téléphonique : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00.

mairie@boissy-sans-avoir.fr - 01 34 86 13 05